



SAINT- JUDOCE

MAIRIE

02 96 27 41 59

5 rue du Cordonnier, 22630 Saint-Judoce

MAIL: mairiestjudoce@wanadoo.fr

Site web: www.saint-judoce.fr

Accueil: Lundi, mardi, 10h00 à 12h00
vendredi, samedi

URGENCES

Un **défibrillateur** est à disposition sur la façade de la mairie, près de la porte du bureau du Maire, à gauche côté jardin.

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

SANTE (Evran)

Pôle santé - Généralistes	02 57 69 02 30
Dentiste	02 96 88 60 03
Ostéopathe	06 08 97 76 00
Diététicien	06 99 84 64 58
Psychologue	06 95 01 30 96
Cabinet infirmiers	02 96 27 49 60
Orthophonistes	02 96 27 57 93
Kinésithérapeutes	02 96 27 47 32
	ou 02 96 86 29 20
Pharmacie	02 96 27 40 28
Pédicure / podologue	02 96 27 43 04
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

DECHETTERIE (Evran)

Lundi	14h00 à 17h45
Mardi	fermée
Mercredi	8h45 à 12h30
Jeudi à samedi	8h45 à 12h30
et de	14h00 à 17h45

LETTRE D'INFOS

CONSEIL MUNICIPAL DU

26/03/2024 :

- ◆ finances - B.P. 2024 - (détermination des durées d'amortissement - fongibilité - vote des taux - affectation de résultat - adoption du budget) ;
- ◆ associations - attribution des subventions ;
- ◆ restauration de l'église de Saint-Judoce ;
- ◆ informations diverses ;
- ◆ dates à retenir.



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024.

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Sylvie Jaquet, Marie-Claire Cotteaux, Patrick YVER, Jérôme Nicolas, Sandra Charité, Michel Moy, Philippe Nogues.

Était absent excusé :

Francis Portero qui a remis un pouvoir à Marie-Claire Cotteaux.

POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Finances - B.P. 2024 - détermination des durées d'amortissement - fongibilité - vote des taux - affectation de résultat - adoption du budget :

Durée d'amortissement :

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles votées ont été les suivantes :

- biens mobiliers, matériel ou études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : **5 ans** ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou installations : **10 ans** ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit) : **20 ans** ;
- les subventions d'équipement servant à acquérir des biens de faibles valeurs (inférieur à 500 €) à **1an**.

Fongibilité :

Le Maire est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles.

Vote des taux :

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux de l'exercice 2023 :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (T.F.B.) : 32,31 % ;
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (T.F.N.B.) : 50,22 % ;
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (T.H.R.S.) : 11,11 %.

Affectation de résultat :

L'excédent de la section fonctionnement à la fin de l'exercice 2023 s'élève à 120 685,83 €. Il a été décidé d'affecter ce montant de la façon suivante : 20 685,83 € en recette fonctionnement et 100 000 € en recette de subvention.

Adoption du B.P. 2024 :

Les dépenses de fonctionnement estimées restent stables : 324 020 €,
les recettes de fonctionnement estimées : 348 300 €.

En investissement, le montant des travaux et achats divers s'élèvent à 442 965 € dont 13 600 € de remboursement du capital de la dette.

En investissement, les travaux et achats pour l'exercice 2024 sont les suivants : acquisition outillages et fournitures 19 600 €, travaux eau pluviale 4 000 €, remise en état de la couverture de l'église 74 600 €, travaux de signalisation 2 000 €, aménagement de l'entrée et du secrétariat de la mairie 7 500 €, travaux divers concernant le lotissement « Le Clos de Mahélo » 6 000 €, la déconstruction – reconstruction de l'atelier municipal 270 065 €, ces travaux sont prévus être réalisés au 4^{ème} trimestre 2024 et début 2025, la mise aux normes des candélabres de l'éclairage public 6 000 €, l'étude de l'aménagement de la rue du Champ Hervé 3 000 €, l'étude de la remise en état du sol de la salle des fêtes et de l'isolation 3 000 €, l'aménagement du placard « vaisselle » de la salle communale 3 600 €, l'aménagement de l'aire de pétanque 30 000 €.

Les recettes permettant d'assurer ces investissements sont : excédent d'investissement reporté 242 049 €, l'affectation de résultat de fonctionnement 100 000 €, le fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée 13 257 €, les subventions D.E.T.R. / D.S.I.L. 42 693 €, l'excédent de de fonctionnement 2024, 44 965 €.

Associations - attribution des subventions :

Le Conseil Municipal à l'unanimité à fixé comme suit les subventions qui sont accordées pour l'exercice 2024 aux associations :

- Club de l'Amitié : 420 € ;
- GYMETOP : 420 € ;
- Stade Evrannais : 220€ (soit 20 € x 11 joueurs) ;
- association Parents d'élèves A.P.E. Jules Verne : 520 € ;
(soit 20 € x 26 élèves) ;
- association A.P.E.L. : 520 € (soit 20 € x 26 élèves) ;
- Les Amis de la Pétanque Judocéenne : 420 € ;
- Bar associatif : 420 €.

Aidez - nous à restaurer l'église de Saint-Judoce :

Dans le cadre de la remise en état de la couverture de l'église de la commune, vous trouverez joint à la lettre d'info un flyer mobilisant la générosité des habitants par un appel aux dons. Il est rappelé que le taux de la réduction d'impôt prévue est de 75 %.

INFORMATIONS GENERALES :

Le département des Côtes d'Armor organise une campagne de candidatures pour le dispositif Pass'engagement du Conseil Départemental et de la CAF. Celle-ci a débuté le 15 mars 2024. L'objectif de ce dispositif étant de faire découvrir le milieu associatif aux jeunes (16-25 ans) puis dans un second temps leur permettre de réaliser un projet personnel (mobilité ou formation ou logement). A raison de 2 h minimum par semaine, de septembre 2024 à juin 2025, le jeune doit s'engager dans une association costarmoricaine, sur des missions de services rendus au public (c'est-à-dire en lien direct avec des personnes). Un seul jeune par association sera retenu. En contrepartie, le département / CAF s'engagent à soutenir le jeune dans le financement de son projet personnel. Dossier de candidature sur le site cotesdarmor.fr rubrique « jeunesse » ou caf.fr ou à retirer à la Maison du Département et à retourner avant le 1^{er} juin.

RAPPEL : les élections européennes auront lieu le **9 juin 2024**. Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 3 mai 2024. L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite à effectuer en ligne ou à la Mairie de votre domicile. L'inscription d'un jeune atteignant 18 ans et s'étant recensé à l'âge de 16 ans est automatique. Si besoin, il est également possible de faire une procuration par internet.

DATES A RETENIR :

ICI :

Dimanche 7 avril 2024 à 12h30 : le Bar Associatif organise un repas indien dans la salle « Le Préau ». Tarif adulte 12 € et enfant 8 €. Réservation au Bar Associatif le lundi ou vendredi à partir de 18h30.

CHEZ NOS VOISINS :

Mercredi 3 avril 2024 : le Club Cap Sport - Nature organise un parcours VTT (RDV PLOUASNE derrière la salle omnisports). Renseignements et inscription oslpe@orange.fr Tél. 06.61.46.64.47. ou basedeloisirsbetineuc@orange.fr Tél. 06.80.30.32.27